

CHARGE DE PROJET

Mesure 5 « pacte de refondation des urgences » Appui aux professionnels de santé libéraux

INTITULÉ DU POSTE

Chargé(e) de projet, Mesure 5 « pacte de refondation des urgences », appui aux professionnels de santé libéraux.

Poste porté par l'URPS Médecins libéraux de Bretagne (MLB) pour le compte du COPIL Inter-URPS de Bretagne.

POSTE CDD (H/F) – TEMPS PLEIN Mission de 7 mois

LOCALISATION :

Pays de Brest – Territoire de filière gériatrique

Le Chargé de projet sera hébergé dans les locaux du DAC Appui Nord Finistère, à Brest.

CONTEXTE :

Les représentants des professionnels de santé libéraux, les acteurs hospitaliers et les acteurs du domicile de la filière gériatrique se sont associés pour répondre à l'appel à projet lancé par l'ARS **Mesure 5 "Pacte de refondation des urgences" Généralisation des parcours dédiés aux personnes âgées (PA) pour éviter le recours aux urgences**. Le projet a été retenu et sera déployé sur le territoire de la filière gériatrique de Brest.

L'objectif du projet est d'améliorer le parcours de la personne âgée sur les territoires de la filière gériatriques en lui évitant notamment un passage aux urgences.

Le chargé de projet recruté sera l'interlocuteur privilégié pour le volet « appui aux professionnels de santé libéraux » du projet.

La réflexion transversale autour de la prise en charge en urgence des personnes âgées de plus de 75 ans associe l'ensemble des acteurs du premiers recours et leurs organisations locales (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) ou projets, maisons de santé pluridisciplinaire (MSP), équipes de soins primaires (ESP), pôles de santé et autres associations de professionnels de santé), la totalité des établissements sanitaires porteurs des « portes d'entrée » en urgence, l'Hospitalisation A Domicile (HAD), le Dispositif d'Appui à la Coordination

(DAC) en acteurs d'interface « ville-hôpital », et les établissements médico-sociaux assurant un service à domicile et/ou un hébergement de PA.

Une commission de coordination gériatrique pilote le projet. Elle sera animée conjointement par un chef de projet issu de l'établissement porteur de la filière gériatrique – CHU Brest, et par le chargé de projet « appui aux professionnels de santé libéraux » recruté.

Une collaboration est également engagée avec les partenaires du projet Service d'Accès aux soins (SAS).

L'EMPLOYEUR :

L'employeur est l'Union Régionale des Professionnels de Santé des Médecins Libéraux de Bretagne, pour le compte du COPIL Inter-URPS de Bretagne.

Les URPS sont des associations loi 1901 émanant de la loi HPST. Les URPS des biologistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, pharmaciens, sages-femmes, orthophonistes, orthoptistes, et pédicures-podologues représentent chacune l'ensemble des professionnels libéraux de sa profession. Elles ont pour objet de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional, notamment à la préparation du projet régional de santé et à sa mise en œuvre. Elles accompagnent les professionnels de santé libéraux bretons dans la mise en place de leur projet.

Domaines d'intervention :

- Exercice coordonné entre professionnels de santé
- Systèmes d'information en santé
- Santé des médecins
- Permanence des soins
- Installation et exercice en libéral
- Intervention auprès des futurs et jeunes médecins
- Pratiques professionnelles

Depuis 2013, les URPS de Bretagne travaillent conjointement au sein du **COPIL inter-URPS** pour porter des projets en commun.

La thématique du parcours de la personne âgée est un des axes de travail majeur du COPIL inter-URPS, et pour cette raison les URPS s'associent au CHU de Brest pour porter le projet Mesure 5 "Pacte de refondation des urgences" Généralisation des parcours dédiés aux personnes âgées (PA) pour éviter le recours aux urgences

Le chargé de projet, employé par l'URPS MLB, travaille pour le compte du COPIL inter-URPS.

DÉFINITION DU POSTE

Travaillant en étroite collaboration, le chargé de projet « appui aux professionnels de santé libéraux » et le chef de projet « établissement » devront produire pour septembre 2021 un état des lieux et un plan d'actions à soumettre à la commission de coordination de la filière gériatrique.

Ce projet devra apporter des mesures concrètes et une planification des étapes à mettre en œuvre en lien avec un calendrier de déploiement qui devront permettre de résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés en apportant une qualité de service optimisée aux regards des enjeux.

Ce travail sera soumis pour avis et validation à la commission de coordination gériatrique du territoire.

Ce travail résulte d'une évaluation fine des besoins, possibilités et ressources des professionnels de premiers recours, par le Chargé de projet. Il sera concomitant avec l'état des lieux réalisé auprès des établissements support en conjuguant les impératifs légaux et fonctionnels, par le chef de projet établissement de santé.

Plus concrètement :

Le chargé de projet aura la mission plus particulière d'évaluer les besoins, possibilités et ressources des professionnels de santé libéraux de premiers recours du territoire. Il travaille sous la responsabilité de l'URPS MLB pour le compte du COPIL inter-URPS.

Ses missions :

- ✓ Réaliser un état des lieux de l'existant concernant l'offre de soins ambulatoire et de second recours en ville (offres, organisations locales inspirantes)
- ✓ Identifier les dynamiques d'exercice des professionnels de santé libéraux
- ✓ Réaliser un diagnostic partagé pour cibler les besoins de santé et les manques organisationnels du territoire (besoins, problèmes, projets en cours, contraintes, opportunités...)
- ✓ Partager et construire avec le chef de projet de la filière un plan d'actions pour améliorer la prise en charge de la personne âgée, notamment sur les soins de premiers et second recours de ville
- ✓ Animer la réflexion stratégique auprès des représentants du COPIL inter-URPS et présenter l'avancée des travaux
- ✓ Participer aux réunions de l'équipe projet et de la commission de la filière gériatrique
- ✓ Participer aux organes de gouvernance du COPIL inter-URPS et de l'URPS médecin
- ✓ Promouvoir l'exercice coordonné pour mettre en relation en tant que de besoin les professionnels de santé libéraux avec les URPS et GECOLIB' (association créée par les URPS pour accompagner le développement de l'exercice coordonné en Bretagne)
- ✓ Partager et restituer les propositions d'actions aux professionnels de santé libéraux du territoire
- ✓ Être en capacité de présenter les acteurs/ressources de la filière gériatrique

Le chargé de projets sera en relation avec les représentants des professionnels de santé (URPS) du territoire et les équipes salariées des URPS basées à Rennes, et notamment celles de l'URPS médecins.

Afin de connaître et appréhender les outils et orientations des professionnels de santé libéraux, il participe aux réunions de travail régionales des URPS.

Le chargé(e) de projet est sous la responsabilité de l'URPS MLB.

A ce titre, vous :

- Planifiez vos déplacements
- Apportez un support méthodologique et veillez à la circulation de l'information entre les différents acteurs,
- Planifiez et organisez le suivi des actions

En fonction de la réalité rencontrée sur le terrain, ces missions pourront être adaptées.

PROFIL RECHERCHE

De formation BAC + 5 ou Bac +3 avec solide expérience professionnelle.

Permis B + véhicule personnel.

Pour exercer cette fonction dans les meilleures conditions, une expérience de la conduite de projets / du changement et des connaissances dans les domaines de la santé (organisation du système de santé, politiques et acteurs de santé) et de la gérontologie seront des atouts.

De plus, une bonne connaissance des liens entre professionnels de la santé et du domicile ainsi que des outils de communication portés dans le cadre du e-parcours en santé seront appréciés.

Au-delà des compétences techniques (maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel, etc.)), votre capacité d'adaptation, votre sens de la diplomatie et votre aisance relationnelle, vos qualités d'écoute, votre organisation et votre autonomie, feront la différence. Il vous faudra maîtriser les principaux enjeux du secteur ambulatoire et faire preuve d'adaptabilité et de souplesse pour échanger avec les professionnels de santé libéraux du terrain.

CONDITIONS DU POSTE

Poste en CDD à pourvoir à BREST.

Disponibilité du poste : 1^{er} février

Déplacements très réguliers à prévoir sur le territoire de la filière gériatrique de Brest et sur la région Bretagne. Autonomie dans les déplacements requise.

Statut cadre.

Rémunération selon expérience

MODALITES DE CANDIDATURE

Adresser CV et lettre de motivation par mail ou courrier postal à Mme Olivia BRIANTAIS,
Directrice de l'URPSMLB

URPS des médecins libéraux de Bretagne

25 rue Saint-Hélier

35000 Rennes

contact@urpsmlb.org

Tél : 02 99 30 36 45

Date limite de dépôt des candidatures : 13 janvier 2021

Les entretiens auront lieu à Brest la semaine du 25 au 29 Janvier pour les candidatures retenues.